

# Affichages obligatoires

Un centre équestre est un établissement recevant du public (ERP) et à ce titre doit mettre à la disposition des pratiquants et des visiteurs de nombreuses informations par voie d'affichage. Lorsqu'il emploie des salariés, le centre équestre doit en outre mettre en place un affichage spécial.

## Affichage « ACCUEIL DU PUBLIC »\*

	Comment faire ?	Où afficher ?
Tarifs	Elaborer le tableau des tarifs de vos prestations en vous aidant du modèle proposé sur la fiche « <a href="#">Grille des tarifs</a> ».	Entrée de l'établissement
Diplômes Cartes professionnelles	Photocopier les diplômes et cartes professionnelles de toute personne enseignant contre rémunération dans l'établissement. Consulter la liste des diplômes sur la fiche « <a href="#">Enseigner l'équitation</a> »	Accueil de l'établissement
Assurance responsabilité civile professionnelle	Chaque année, votre assureur vous remet une attestation RCP. Plus d'informations sur la fiche « <a href="#">Assurances</a> ».	Accueil de l'établissement
Garanties Licence	La licence fédérale comporte une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident. Les garanties et les garanties complémentaires sont actualisées chaque année par le Cabinet Pezant. Consulter les tarifs en cours de validité « <a href="#">Gérer les inscriptions</a> ».	Accueil de l'établissement
Consignes incendie Numéro d'urgence	Utiliser l'affiche FFE « <a href="#">Consignes de sécurité</a> » et apposer un plan d'évacuation à chaque étage avec la signalétique des issues de secours.	Tout l'établissement
Matériel premiers secours	Matérialiser l'endroit où se trouve la trousse de secours. Plus d'informations sur la fiche « <a href="#">Organisation des secours</a> ».	Tout l'établissement
Règles d'hygiène et de sécurité des activités équestres	Utiliser l'affiche FFE « <a href="#">Règlementation ERP équidés</a> ».	Accueil de l'établissement

Port du casque	Utiliser l'affiche FFE « <a href="#">Port du casque</a> ». Attention : à compter du 1er septembre 2017, le port du casque est obligatoire pour les mineurs. Plus d'informations sur la fiche « <a href="#">Casques</a> ».	Tout l'établissement et particulièrement près des aires sportives
Interdiction de fumer et de vapoter	Utiliser l'affiche FFE « <a href="#">Interdiction de fumer et de vapoter</a> ». L'interdiction s'applique dans tout l'établissement, à l'intérieur comme à l'extérieur. En cas d'accueil de mineurs, l'aménagement d'un « espace fumeurs » n'est pas possible.	Tout l'établissement
Règlement intérieur de l'établissement	Utiliser le document FFE « <a href="#">Modèle de règlement intérieur</a> ». Le règlement intérieur de l'établissement ne doit pas être confondu avec le règlement intérieur des salariés. Plus d'informations sur la fiche « <a href="#">Règlement intérieur</a> ».	Accueil de l'établissement

\* Liste non exhaustive, des évolutions législatives ou réglementaires peuvent modifier la liste des affichages obligatoires.

## Affichage « SALARIES »

Lorsque le centre équestre emploie des salariés, d'autres affichages obligatoires viennent s'ajouter à ceux énumérés ci-dessus. Ils sont consultables sur la fiche « [Documents obligatoires](#) ».

### Liens utiles

#### Affiches FFE

- [Consignes de sécurité](#)
- [Règlementation ERP équidés](#)
- [Port du casque](#)
- [Interdiction de fumer et de vapoter](#)

#### Fiches Ressources

- [Grille des tarifs](#)
- [Enseigner l'équitation](#)
- [Assurances](#)
- [Gérer les inscriptions](#)
- [Organisation des secours](#)
- [Casques](#)
- [Règlement intérieur](#)
- [Documents obligatoires](#)

Mise à jour : Août 2017